



PREAVIS MUNICIPAL No 26-09

Sainte-Croix, le 12 mai 2026
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Remplacement du tracteur communal John Deere 6330

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de solliciter l'octroi d'un crédit destiné au remplacement du tracteur communal John Deere 6330, actuellement affecté aux activités du service des travaux.

Le modèle proposé en remplacement est un tracteur agricole de marque John Deere, modèle 6M 125, qui répond de manière optimale aux exigences opérationnelles et techniques identifiées. Il offre les performances, la fiabilité et la polyvalence nécessaires à l'accomplissement des missions du service, tout en s'inscrivant dans une logique de continuité avec les équipements existants.

II. Préambule

Le véhicule sera principalement affecté aux activités suivantes : le transport des boues de STEP depuis la station de prétraitement de L'Auberson jusqu'à la STEP de La Villette, le déneigement du réseau routier communal et comme appui aux diverses missions du service des travaux, notamment pour le transport de matériel et d'équipements au moyen de remorques. Sa polyvalence et sa disponibilité en feront un outil central pour garantir l'efficacité, la réactivité et la qualité des prestations fournies à la population.

III. Véhicule actuel

Le véhicule actuel, un John Deere 6330 mis en service en 2009, avec 9'300 heures d'utilisation, présente après près de 15 ans des signes marqués de vieillissement. L'usure de ses composants réduit sa fiabilité et accroît le risque de pannes, tandis que la corrosion du ROPS pose un enjeu de sécurité.

Son remplacement apparaît dès lors nécessaire pour garantir la sécurité, la continuité des opérations et la maîtrise des coûts d'entretien.

IV. Choix du modèle

Le cahier des charges du nouveau véhicule a été élaboré sur la base des besoins opérationnels actuels du service, avec une attention particulière portée à la sécurité ainsi qu'aux performances lors du transport des boues de STEP.

Les agrégats actuellement en service sont dans un état permettant leur exploitation pour une durée estimée d'au moins cinq ans. Dès lors, leur remplacement n'apparaît pas pertinent à ce stade. Une exigence de compatibilité totale avec ces équipements a donc été intégrée, dans le but de garantir la continuité d'exploitation.

Le véhicule retenu présente par ailleurs l'avantage de constituer une évolution du modèle actuellement en service, qui a pleinement donné satisfaction durant de nombreuses années. Il se distingue par sa grande simplicité d'utilisation, tout en offrant des fonctionnalités équivalentes à celles de ses concurrents. Ce choix permet également de réduire le temps de formation du personnel et de faciliter sa prise en main.



V. Coûts véhicule

Véhicule John Deere 6M 125	Chf	156'000.00
TVA 8.1 %	Chf	12'636.00
Prix TTC (arrondi)	Chf	169'000.00
Reprise véhicule John Deere 6330 Premium avec TVA 8.1%	Chf	<u>-35'000.00</u>
Total TTC	Chf	134'000.00

VI. Financement selon les normes MCH2

Selon les principes MCH2, la comptabilisation des factures de ce préavis passe par le compte des investissements – 61505.5061 qui sera porté à la fin de l'exercice sur le compte 1407.26.09 si l'objet n'a pas été réceptionné au 31.12. Dès le début de l'amortissement, ce préavis portera le compte 1406.26.09 au bilan. La durée d'amortissement est fixée à 10 ans dès la 1^{ère} année qui suit son utilisation en respectant la réglementation de MCH2.

L'influence sur le budget de l'investissement de Chf 169'000.-- (hors reprise de l'ancien véhicule) sera de l'ordre de Chf 20'280.-- la première année en tenant compte des intérêts 2.0 % et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 10 ans, le coût annuel représente Chf 18'180.-- avec une annuité constante, soit Chf 188'100.-- après 10 ans.

Le produit de la reprise du véhicule John Deere 6330 Premium, soit CHF 35'000.--, sera quant à lui comptabilisé dans le compte 9630.4419 dans le résultat de l'exercice concerné.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

prend acte :

- de l'amortissement du montant de Chf 169'000.--, sur une période de 10 ans dès la 1^{ère} année qui suit son utilisation.

décide :

- **d'accorder** un crédit d'investissement de Chf 169'000.-- TTC pour procéder au remplacement du tracteur John Deere 6330, reprise du véhicule non-déduite ;
- **de financer** au besoin ces montants par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours.

Au nom de la Municipalité :

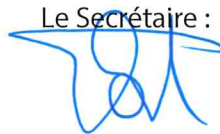
Le Syndic :



Y. PAHUD



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Déléguée municipale : Mme Nathalie Jaccard